

**RAPPORT SEMESTRIEL 2011
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS
CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE**

(Opérations de l'arrêté du 30 juin 2011)



24, place Vendôme 75001 Paris - Tél. : 01 42 86 53 35 - Fax : 01 42 86 52 10
Société anonyme. Société de Gestion de portefeuille (agrément n° GP 9708 du 13/03/97),
au capital de 15 000 000 euros, RCS Paris B 349 501 676
www.carmignac.fr

■ **Caractéristiques de l'OPCVM**

Affectation des résultats

FCP de capitalisation. Comptabilisation selon la méthode des coupons courus.

Pays où le fonds est autorisé à la commercialisation

France et Pays-Bas.

ETAT DU PATRIMOINE DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Instruments financiers mentionnés aux a) et b) du 2° de l'article R. 214-1-1	
b) Avoirs bancaires	11 212 710,20
c) Autres actifs détenus par l'OPCVM	1 481 331 118,40
d) Total des actifs détenus par l'OPCVM	1 492 543 828,60
e) Passif	-431 176 315,06
f) Valeur nette d'inventaire	1 061 367 513,54

* Les montants sont signés

**NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION ET VALEUR NETTE D'INVENTAIRE
PAR PART DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE**

Part	Type de part	Actif net par part	Nombre de parts en circulation	Valeur liquidative
CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE	C	1 061 367 513,54	5 144 614,168	206,30

ELEMENTS DU PORTEFEUILLE TITRES DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
a) Les instruments financiers mentionnés aux a), b) et f) du 2° de l'article R.214-1-1 admis à la négociation sur un marché réglementé français ou un marché réglementé d'un état membre de la communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
b) Les instruments financiers mentionnés aux a), b) et f) du 2° de l'article R. 214-1-1 admis à la négociation sur un autre marché réglementé, c'est-à-dire d'un marché réglementé en fonctionnement régulier d'un Etat ni membre de la Communauté européenne, ni partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour autant que ce marché ne figure pas sur une liste de marchés exclus établie par l'Autorité des marchés financiers		
c) Les instruments financiers mentionnés aux a) et b) du 2° l'article R.214-1-1, nouvellement émis, c'est-à-dire relevant du dernière alinéa du I. de l'article R.214-2 du code monétaire et financier		
d) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés aux articles R.214-5, R.214-29 et R.214-32 du code monétaire et financier		

MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les instruments financiers mentionnés aux a), b) et f) du 2° de l'article R.214-1-1 admis à la négociation sur un marché réglementé français ou un marché réglementé d'un état membre de la communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
b) Les instruments financiers mentionnés aux a), b) et f) du 2° de l'article R. 214-1-1 admis à la négociation sur un autre marché réglementé, c'est-à-dire d'un marché réglementé en fonctionnement régulier d'un Etat ni membre de la Communauté européenne, ni partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour autant que ce marché ne figure pas sur une liste de marchés exclus établie par l'Autorité des marchés financiers		
c) Les instruments financiers mentionnés aux a) et b) du 2° l'article R.214-1-1, nouvellement émis, c'est-à-dire relevant du dernière alinéa du I. de l'article R.214-2 du code monétaire et financier		
d) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés aux articles R.214-5, R.214-29 et R.214-32 du code monétaire et financier		

Le portefeuille de l'OPCVM peut être obtenu auprès de :

CARMIGNAC GESTION 24, Place Vendôme 75001 Paris

